



Commune
de
NONANT-LE-PIN
(61240)

PROCÈS - VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2009.

L'an deux mil neuf, le quinze Mai, le Conseil Municipal de la Commune de NONANT-LE-PIN, légalement convoqué le 06 Mai 2009 s'est réuni à 20 H 30 dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Jacques QUEUDEVILLE, Maire.

Présents: Jacques QUEUDEVILLE, Gérard ARAMBURU, Denis LE CONTE, Valérie MARTIN, XXXXXXX, Amélie MAILLARD, Françoise BONHOMME, Bertrand BERGUE, Pascal GESLIN, Dominique ONFROY, Emmanuel PORTIER.

Absents: Emilie SALLES (a donné procuration à Monsieur ARAMBURU), Pierre MARTIN (a donné procuration à Monsieur QUEUDEVILLE), XXXXXXX, Philippe GOUPIL.

La séance a été publique.

Monsieur Bertrand BERGUE a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 16 Avril 2009 a été adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2009.

Le conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions de la Commission des finances vote selon la liste ci-après les subventions qui seront attribuées aux associations au titre de l'année 2009.

_ Amicale des chasseurs	120 Euros
_ Anciens Combattants	80 Euros
_ A S M N	500 Euros (Attendre le bilan)
_ Club de l'amitié	230 Euros
_ En avant Nonant	500 Euros
_ Ligue contre le cancer	50 Euros
_ Prévention routière	20 Euros
_ SEES du Ciné	100 Euros
_ Tennis de table Nonant	300 Euros
_ Vélo club	600 Euros
_ C.F.A Bâtiment	120 Euros
_ Meilleur ouvrier de France	30 Euros

DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE DE L'ECOLE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide que la voie nouvelle desservant l'école et les nouvelles habitations à partir de la rue du stade portera le nom de la rue « de la Dame aux Camélias ».

DECISIONS MODIFICATIVES B P 2009.

-Service d'assainissement

A la demande de M. le Receveur Municipal, le Conseil Municipal prend une délibération pour modifier l'imputation d'une dépense prévue au BP2009 suivant les écritures ci-après.

Section d'exploitation :

Dépenses

Article 613 « locations » : - 2 772 € 00

Article 637 « Autres impôts, taxes et versements assimilés -4877 Euros

Article 706129 « Reversement aux agences de l'eau » +4877 Euros

Article 023 « Virement à la section d'investissement » : + 2 772 € 00

Section d'investissement :

Dépenses :

Article 2315 « Installations, matériel et outillage.. » : + 2 772 € 00

Recettes :

Article 021 « virement de la section d'exploitation » : + 2 772 € 00

-Lotissement de L'ETRIER.

A la demande de M. le Receveur Municipal le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires suivant les écritures ci-après :

Section de fonctionnement

Article 608 « Frais accessoires » -100 Euros

Article 6711 Intérêts moratoires +100 Euros

RENOUVELLEMENT DE BAUX

Le Conseil Municipal prend une délibération pour autoriser M. le Maire à signer les baux pour le renouvellement de la location de deux jardins cadastrés AB n°14 et AB n°10 durée 6 ans loyer annuel 24,25 Euros révisable tous les ans.

Monsieur le Maire est également autorisé à signer le bail pour le renouvellement de la location du box A à M. Arnaud GEORGET pour une durée de 6 ans, loyer mensuel 43,42 Euros révisable tous les ans.

Monsieur le Maire est aussi autorisé à signer un avenant au bail suite à la transformation de l'entreprise Heuline en la SNC Heuline frères.

INDEMNITES DU PERCEPTEUR ET DU REGISSEUR

Le conseil Municipal fixe pour 2009 le montant des indemnités comme ci-après :

-Indemnité pour le régisseur de la régie de location de la salle polyvalente. 110,00 Euros

- Indemnité pour le régisseur de la régie des photocopies. 90,00 Euros

Et précise que le solde des crédits inscrits à l'article 6225 « Indemnités diverses » sera utilisé pour le paiement de l'indemnité du receveur Municipal dont le montant exact sera connu en fin d'année.

QUESTION DIVERSES

*M. le Maire donne connaissance de la lettre du Vélo Club invitant le Conseil Municipal aux manifestations qui auront lieu du 21 au 24 Mai 2009 à l'occasion du 60^{ème} Anniversaire du Club.

*Suite à la demande d'occupation de la salle de réunion de Nonant pour une activité sportive « le Kickboxing » le conseil Municipal donne un accord de principe pour le mardi soir. Pour d'autres créneaux le conseil souhaiterait redélibérer.

*Monsieur le Maire donne connaissance de l'opération « j'achète mon composteur » qui va être lancée par le SMRTON de la région du Merlerault. Celle-ci consiste en la mise en vente de 200 composteurs individuels de 600 litres (avec aérateur de compost) au prix très attractif de 18 Euros. Le prix de revient d'un composteur est de 69,37 Euros la différence étant prise en charge par le Conseil Général (11,60 Euros), l'ADEME (11,60 Euros) et le SMRTOM (28,17 Euros). Le but de cette opération étant de diminuer le poids

de nos poubelles et de ce fait d'en stabiliser le coût.

*Il est procédé à la confection du tableau pour les tours de garde au bureau de vote pour les élections Européennes du 7 Juin 2009.

ACHAT PROPRIETE GERVAIS/DOGRUEL

*Monsieur le Maire indique qu'il a signé le compromis de vente le 13 Mai 2009 et était accompagné de Me MALTOT. L'acte de vente sera signé le 29 Mai 2009. Il rend compte également de ses diverses démarches pour amorcer le montage d'un projet de commerce, parking etc...et demande au Conseil de réfléchir sur les possibilités d'aménagement de cet espace. Une visite des lieux sera organisée pour le Conseil des la remise des clés.

*Suite à des loyers impayés, Monsieur le receveur demande au Conseil d'envisager une procédure d'expulsion. Le Conseil dans l'immédiat rejette cette procédure et charge M. le Maire de prendre contact avec les locataires pour la mise en place d'un plan de remboursement de la dette et qu'un contrôle régulier soit effectué.

Le Maire,

Jacques QUEUDEVILLE